

Exportations, coupes rases: la forêt est-elle en souffrance?

Partout en France, des voix s'élèvent contre la pratique des coupes rases en forêt. Des chênes centenaires ou des épicéas de belles tailles sont ainsi bruta-lement débités pour laisser place à des plantations de douglas qui stérilisent les sols et bouleversent les écosystèmes.

Par Gérard Houdou

Au début du XIX^e siècle, la forêt du Morvan couvrait 30% du territoire, » précise Ghislaine Nouallet, co-gérante du Groupement forestier pour la sauvegarde des feuillus du Morvan. « Elle est alors composée de chênes et de hêtres où s'insèrent bouleaux, châtaigniers et charmes. » L'après-guerre laisse apparaître les premières plantations de résineux, « des pratiques très marginales. » Aujourd'hui, les feuillus disparaissent peu à peu laissant la place à un enrésinement intensif. « Cet enré-

sinement massif dépasse désormais 50% des essences et entraîne une profonde mutation de la forêt morvandelle. Une mutation incontrôlée rendue possible grâce à des subventions publiques et des allègements fiscaux.»

En forêt domanial aussi

Des plantations de douglas qui prennent la place des bois de feuillus ou d'anciennes terres agricoles, comme actuellement sur le plateau de Millevaches. « La forêt a due s'adapter à l'appareil industriel. Portée par une politique nationale, l'exploitation forestière a ainsi été calquée sur un système agricole productiviste et intensif, sans se soucier des habitants. » Avec une prise de conscience environnementale, les premiers collectifs naissent dans les années 1980. Des citoyens, des gestionnaires forestiers et des propriétaires s'opposent à ce modèle productiviste. Dans le Morvan, des habitants se sont unis pour former un Groupement forestier pour racheter des parcelles forestières. Ils militent pour une sylviculture plus douce et défendent l'idée qu'on peut produire du bois sans saccager la biodiversité

et éviter les coupes rases.« L'Association Autun Morvan Ecologie a été créée pour La Défense du cadre de vie en Bourgogne. Notre groupement forestier à fait suite à cette création en 2003, lorsque nous nous sommes portés acquéreurs de la forêt de Montmain, un site de 32 ha sauvé d'une exploitation destructrice. Ce groupement fonctionne sur la base d'une SCI et compte aujourd'hui 900 associés qui possèdent des parts dans une vingtaine de forêts pour une superficie d'environ 300 ha labellisés FSC (Forest Stewardship Council). »

Présenté comme écologique, l'essor du "bois-énergie" participe à une forte pression sur les forêts. Alors que l'on utilisait des déchets de scierie, des parcelles entières sont désormais rasées pour être transformées en vulgaires granulés. Une véritable ineptie. Dans le même temps, des peuplements jugés improductifs parce qu'ils ne correspondent pas aux standards de l'industrie sont remplacés par des monocultures à grands renforts d'aides publiques. Guide nature dans le Nordpas-de-Calais, notamment dans la forêt domaniale de Mormal, Jean-François Hogne est également un membre actif de l'Association Mormal forêt agir. « Avec près de 10.000 ha, la forêt de →

Notre lanceur d'alerte

"Nous militons pour une silviculture à la fois respectueuse de l'environnement et économiquement rentable" Jacques Gorlier cogérant du Groupement forestier pour la sauvegarde des feuillus du Morvan

"En maintenant un écosystème riche, nous prenons en compte la dimension de la biodiversité. Nous travaillons avec des experts forestiers de Pro Silva pour gérer les bois et les forêts sans coupes rases - sauf pour des raisons sanitaires dues à la présence de scolytes - et favoriser la sylviculture à couvert continu, tout en maintenant le droit de chasse sur certaines parcelles. Selon les besoins, nous travaillons sur des coupes d'éclaircie sur des arbres identifiés pour stimuler la régénération."

u an compte la

82 LE CHASSEUR FRANÇAIS - OCTOBRE 2021 OCTOBRE 2021 OCTOBRE 2021

Nature Alerte



"Nous reprochons les coupe rases trop fréquentes intaurées par l'ONF"

Jean-François Hognes, de l'Association Mormal forêt agir

Mormal est le plus grand massif forestier du département du Nord. C'est aussi le seul massif abritant une population de cerfs, » précise Jean-François Hogne. « Nous reprochons les coupes rases trop fréquentes instaurées par l'Office national des forêts (Onf). La député Anne-Laure Cattelot s'est emparée du dossier et a obtenu un moratoire, qui, hélas, n'est pas respecté. L'Onf argumente les causes du réchauffement climatique pour démontrer que ces coupes rases sont indispensables au maintient de la forêt, mais les nouvelles plantations de chênes pédonculés et sessiles ou la régénération naturelle ne fonctionnent pas. » L'association a également constaté des coupes dans les rideaux paysagers qui, pourtant, doivent rester en l'état. « Le plan d'aménagement prévoyait

Le temps des forêts





"Partout où l'épidémie de scolytes frappe, une modification de l'aspect paysager est inévitable

> Charles Richter, chasseur dans le massif vosgien

des coupes de 60.000 m3, mais nous avons découvert que l'Onf exploitait le double pour augmenter ses bénéfices en commercialisant ces grumes en France, en Belgique, au Luxembourg et en Chine. Cette institution utilise l'argument environnemental pour de vulgaires raisons économiques. »

cadre de la révision de sa charte, les élus du parc naturel régional du Morvan ont demandé à pouvoir mieux réguler les coupes rases sur leur territoire. «L'Etat s'y est opposé, expliquant que le code forestier ne le permettait pas, » précise l'association Canopée Forêt Vivantes, organisation créée en

En France métropolitaine, la forêt couvre aujourd'hui 16,9 millions d'hectares soit 31 % du territoire (contre 14 millions en 1985).

L'association a porté l'affaire devant le précis.»

très mal encadrées par la loi. Dans le

2018, visant à améliorer la protection des forêts en France et dans le monde. Selon l'appartenance de la forêt, publique ou privée, plusieurs outils réglementaires encadrent la gestion fo-

En France, environ 75% des forêts appartiennent à des propriétaires privés. Pour les forêts de plus de 25 ha, le propriétaire doit réaliser un Plan simple de gestion et le faire valider par le Centre régional de la propriété forestière. Ce plan doit être cohérent avec le Schéma régional de la gestion sylvicole (SRGS). Pour les forêts de moins de 25 ha, le propriétaire doit simpleDes coupes sanitaires dans le massif vosgien

ment s'engager à respecter un règle-

ment type de gestion ou un code de

bonne pratique sylvicole (CBPS). En

forêt domaniale, l'Office national des

forêts élabore les documents de ges-

tion en se référant au Schéma régional

du terrain et cause d'important dégâts dans les forêts françaises. Déclenchée dans le Grand-Est, cette épidémie s'étend désormais à la la quasi totalité des massifs d'épicéas du Nord. « Partout où l'épidémie frappe, une modification de l'aspect paysager est inévitable, » constate Charles Richter, chasseur dans le massif vosgien. « Ici, l'Onf a abandonné la pratique des coupes rases depuis une dizaine d'années et seules des coupes sanitaires

Un autre phénomène s'additionne aux dégâts causés par les insectes ou au dépérissement des hêtres. « Le réchauffement climatique entraîne une nouvelle vision de la forêt. La nouvelle philosophie de l'Office national des forêt consiste à engrillager les parcelles coupées et favoriser la plantation d'essences exotiques, comme le cèdre du Liban, plus à même de résister à la hausse des températures. » Un principe de forêt mosaïque qui vise à diversifier les essences et les modes de sylviculture. epuis plusieurs années, la Chine et les Etats-Unis montrent un appétit croissant pour le bois français. Des exportation qui nuisent déià au secteur de la construction, confronté à de fortes augmentations. Selon la Fédération nationale du bois (FNB), « les achats chinois de chênes français ont grimpé de 42 % à fin mai, par rapport à 2020, et 66 % pour les résineux. » Entre janvier et mai 2021, près de 190.000 m3 de chênes et 280.000 m3 de résineux français ont été exportés vers la Chine sans aucune transformation. « Une aberration économique et écologique qui résulte de l'absence de répondant des pouvoirs publics fran-

çais et européens. » Alors que le bois russe n'est plus envoyé en Chine, la Roumanie a également décidé d'une interdiction d'exportation. En cause, la Chine qui, en 2017, a décidé d'interdire l'abattage de ses forêts pendant les 99 prochaines années.

Les scieries et les artisans français craignent de ne plus pouvoir se fournir, alors que la forêt française est en capacité de fournir la filière nationale. La FNB a lancé une pétition pour dire non aux exportations massives de grumes.

dues aux scolytes sont appliquées. » CONTACTS Groupement forestier pour la sauvegarde des feuillus du Morvan : 1, rue des Pierres, Autun 71400.

Légende o.

Tél. 03.85.54.37.49 - www. sauvegarde-forets-morvan.com Canopée - Forêts vivantes : www.canopee-asso.org Fédération nationale du bois :

6, rue François 1er, 75008 Paris -

ALERTEZ-NOUS!

www.fnbois.com

Vous êtes témoin d'un événement ou d'un phénomène qui vous choque ou vous inquiète? Un site naturel qui se dégrade, des destructions volontaires, une espèce qui vous semble se raréfier, etc.?

 Écrivez au Chasseur français. Alerte nature, 40, avenue Aristide-Briand, 92220 Bagneux, ou prenez contact avec nous sur notre site ou sur Facebook:

https://www.facebook. com/lechasseurfrancais

Tribunal administratif, « mais nous ne connaissons toujours pas les chiffres Les coupes rases sont aujourd'hui

Réalisé par François-Xavier Drouet et diffusé en 2018, le film Le Temps des forêt dresse un état des lieux de la forêt française qui vit une phase d'industrialisation sans précédent. Mécanisation lourde, monocultures, engrais et pesticides, la gestion forestière suit à vitesse accélérée le modèle agricole intensif. Du Limousin aux Landes, du Morvan aux Vosges, ce film propose un voyage au cœur de la sylviculture industrielle et de ses

d'aménagement. Les documents qui garantissent une gestion durable des forêts n'imposent pratiquement pas de restriction sur les coupes rases. Selon les derniers chiffres publiés par l'Inventaire forestier national (IFN), les coupes rases représentent 0,7% de la surface boisée française, soit 95 000 ha. Saison après saison, le scolyte gagne

84 LE CHASSEUR FRANÇAIS-OCTOBRE 2021 OCTOBRE 2021-LE CHASSEUR FRANÇAIS 85